

## Déclaration liminaire au CTA Du 8 juin 2021

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur plusieurs éléments. Pour commencer, le Congrès des Sgen-CFDT s'est tenu en visioconférence il y a quelques jours. Notre fédération portera, dès lors, deux revendications fortes à destination des personnels les plus précaires de notre Ministère, c'est-à-dire, les AESH et les AED pour lesquels nous revendiquons respectivement la fonctionnarisation en catégorie B et la possibilité de CDIsation. Le Sgen-CFDT Picardie, qui portait ces revendications depuis plusieurs années, comme nous vous l'avions fait savoir lors de différentes audiences, continuera à œuvrer pour les faire aboutir.

Par ailleurs, le maintien des dispositions prises pour protéger les personnels vulnérables, en cette étape de la crise sanitaire, notamment via l'octroi d'ASA ou le télétravail, nous satisfait.

Pour autant, nous avons deux remarques à formuler Monsieur le Recteur quant à la gestion de la crise sanitaire : D'une part, nous avons été interpellés par des collègues d'un lycée de la Somme quant à la non prise en compte d'un cas positif COVID au sein d'une des classes qui a été maintenue ouverte. Cette situation inquiétante nous a amenés à solliciter votre cabinet par téléphone et par deux mails successifs (le et le ) pour comprendre la situation. Nous savons que vos services ont pris le soin de prendre contact avec le chef d'établissement concerné mais ni la communauté éducative, ni notre syndicat n'ont eu cette chance. Pouvez-vous nous éclairer sur ce « dysfonctionnement » ?

D'autre part, les collègues qui peuvent bénéficier de dispositions protectrices face au COVID (ASA ou télétravail) se sont vus devoir justifier de leur état de santé auprès de l'Administration alors que le Ministère n'avait donné aucune consigne en ce sens et que leurs certificats médicaux étaient encore valables. Certains ont même été menacés d'être placés en congé maladie.... Il est urgent que des consignes claires soient donnés aux services gestionnaires en ce sens.

En outre, concernant les mesures de suppressions de postes d'enseignants éducateurs prévues à l'ordre du jour pour les EREA de Crevecoeur le Grand et de St Quentin, le calendrier des mesures prises nous interpelle. En effet, lors du mouvement intra-départemental, aucun poste de professeur des écoles « éducateur d'internat » n'est paru au mouvement. Le SGEN-CFDT Picardie a contacté à de nombreuses reprises les services de la DSDEN de l'Oise afin de savoir où, quand et comment les postes apparaîtraient. Force est de constater que la communication est très compliquée puisque la réponse est tombée le jour de clôture du mouvement : les postes n'apparaîtront pas. Les collègues en poste actuellement ont donc fait des voeux avec pour idée que les postes qu'ils occupaient seraient obtenus lors de la phase d'ajustement conformément aux dires de la DSDEN de l'Oise. Le document préparatoire que nous avons reçu prévoit la suppression de deux postes d'enseignants de l'internat éducatif. Il apparaît que cela aurait du être anticipé pour que les services des DSDEN concernées puissent aiguiller les collègues qui auraient certainement effectué leurs voeux d'une autre manière. Ainsi, le Sgen-CFDT Picardie demande que cette mesure soit annulée ou tout du moins reportée. Si cette mesure était maintenue, une formation à la prise en charge d'un public à besoins particuliers, serait bien évidemment indispensable pour les AED concernés.

Pour terminer, nous sommes particulièrement inquiets concernant l'organisation du grand oral du baccalauréat 2021 et de son impact sur les conditions de vie

des collègues concernés par la tenue de cette épreuve et de leur famille. En effet, ces collègues reçoivent, depuis le lundi 7 juin, leurs convocations. Certaines vont souvent les amener à faire de très nombreux kilomètres, et ce, sur neuf jours ouvrés consécutifs. Ainsi, le Sgen-CFDT Picardie dénonce vivement:

- Les délais bien trop courts de réception des convocations, qui ne permettent pas aux collègues d'organiser leur vie familiale.
- Les bien trop longues distances que devront parcourir les collègues sur plusieurs jours, qui ne manqueront pas de générer de la fatigue et un allongement de l'amplitude des journées de travail.
- Le remboursement des frais engagés par les collègues dans ce cadre dans des délais inacceptables (souvent plus de 6 mois).

De plus, certains agents, seront placés, à juste titre, en congé maladie, puisque dans l'incapacité, au regard de leur situation, d'assumer cette organisation à marche forcée vers le grand oral du bac dont nous continuons de réclamer l'annulation. Cela entraînera, de fait, l'alourdissement de la charge de travail des collègues qui se rendront sur les centres d'examen. Nous espérons que cela n'aura pas de conséquences graves sur la santé de nos collègues qui n'ont pas à payer l'absence d'anticipation de notre Ministère et les suppressions de postes de personnels administratifs qu'il opère depuis sa prise de fonction. Nous avons malheureusement compris que « L'école de la confiance et de la bienveillance » dont se réclame le Ministère, n'est qu'un slogan publicitaire.